

Chapitre 4

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique centrale

Ce chapitre présente les tendances et les déterminants de la croissance, de l'emploi et des inégalités en Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad). Il montre la composition sectorielle des économies de la région ainsi que les dynamiques de la productivité, de la création d'emplois et des inégalités de revenu et d'opportunité. Il analyse aussi le rôle des transformations structurelles pour réduire la vulnérabilité de la sous-région aux variations des cours des matières premières.

Le chapitre s'articule autour de quatre points : les dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités, et en conclusion les recommandations qui tiennent compte des spécificités nationales.

EFFETS

Entre 2000 et 2016, l'Afrique centrale a eu une dynamique de **croissance** robuste – 5.6 % de moyenne – mais deux fois plus instable que dans le reste de l'Afrique, en raison de sa vulnérabilité au cours des matières premières. En l'absence de transformation structurelle, les perspectives d'une croissance soutenue, capable de réduire durablement la pauvreté et les inégalités, restent faibles.

Malgré l'hétérogénéité des profils, tous les pays de la région sont dépendants de l'exploitation du pétrole et des minerais. Depuis les années 1990, le secteur des services contribue autour de 40 % au PIB. La contribution du secteur agricole a diminué de 21 % du PIB en 1990 à 11 % en 2015, au profit du secteur industriel, en pleine expansion, dont la contribution a augmenté de 34 % à 49 % du PIB. Cette embellie repose sur les activités extractives et ne signale pas un changement structurel profond.

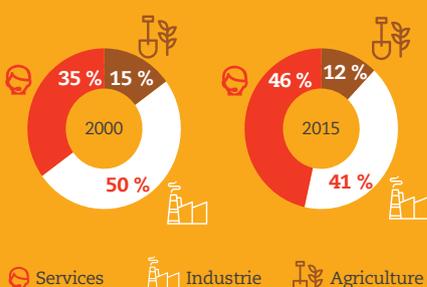
L'**emploi** se caractérise par un taux de chômage stable à 7 % depuis 2000, bien que le marché du travail soit dominé par le secteur informel. Du fait d'une structure productive dominée par les minerais, la croissance est plus intensive en facteur capital qu'en facteur travail. Seuls les services sont parvenus à créer des **emplois**, sans pourtant compenser les pertes d'emplois enregistrées dans les autres secteurs.

Les politiques « pro-pauvres » ont permis de réduire la pauvreté et les **inégalités** d'opportunité, sans les éradiquer, dans la plupart des pays de la sous-région. Cependant, les inégalités de revenus n'ont pas diminué. Le coefficient de Gini stagne depuis 2000 à 42, le niveau le plus élevé du continent. L'Afrique centrale se distingue cependant du reste du continent par ses améliorations dans la lutte contre les inégalités de genre, même si celles-ci restent trop élevées. Les pays doivent persévérer dans leurs engagements, pour que les inégalités de genre ne repartent pas à la hausse.

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique centrale

Composition du PIB

Le secteur des services a progressé au détriment des secteurs agricole et industriel



Croissance

À court terme

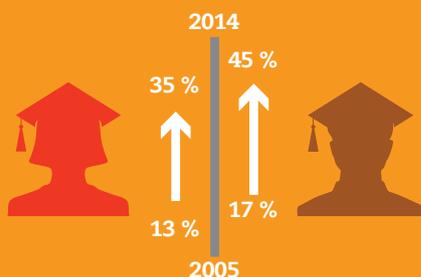


À long terme



Égalité de genre

Taux d'achèvement de l'école secondaire des filles et des garçons

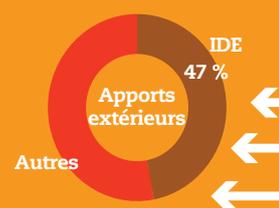


Le taux de fertilité des adolescentes



Recettes

En 2016, les IDE vers l'Afrique centrale étaient de 4.7 milliards USD



Énergie

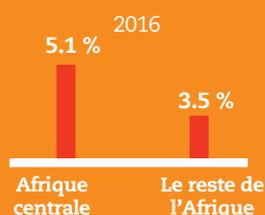
Les ressources énergétiques des pays de la CEEAC représentent



60 %
du potentiel
de tout le
continent

Violence

La violence des acteurs non étatiques est plus répandue



Près de 542 380 personnes ont fui la République centrafricaine depuis 2013

soit 10 % de la population



Profil régional de l'Afrique centrale

Tableau 4.1. Indicateurs de base pour l'Afrique centrale, 2017

Population (milliers)	144 575
Superficie (milliers de km ²)	5 276
Densité de population (habitants/km ²)	27
PIB en PPA (milliards USD)	294
PIB par habitant en PPA (USD)	2 009

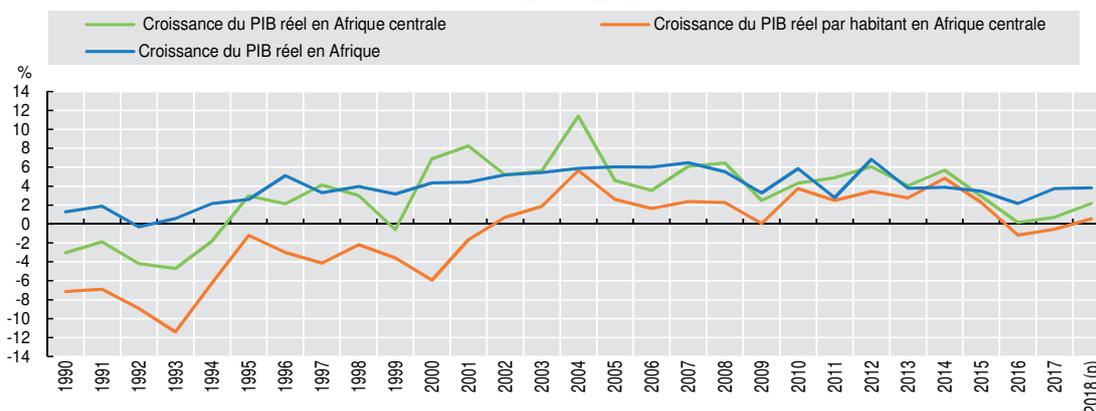
Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017), Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données) et FMI (2017a), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'avril 2018).

Tableau 4.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique centrale (milliards USD courants), 2009-16

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Apports extérieurs	Flux entrants d'IDE	5.2	7.5	7.2	8.7	7.5	8.7	5.6	4.7
	Investissements de portefeuille	0.3	0.3	-2.2	-3.5	1.3	0	0	0
	Transferts des migrants	0.2	0.2	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3
	Aide publique au développement (nette, tous donateurs)	4.8	7.0	7.9	4.9	4.9	5.0	5.0	4.9
Total des apports extérieurs		10.6	14.9	13.3	10.4	14.0	14.1	10.9	10.0
Recettes fiscales intérieures		10.8	10.8	13.4	14.6	15.8	17.2	14.2	11.5

Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données), FMI (2018), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'octobre 2017), et OCDE/CAD (2017) Statistiques en ligne sur le développement international.

Graphique 4.1. Dynamiques de croissance en Afrique centrale et en Afrique, 1990-2018

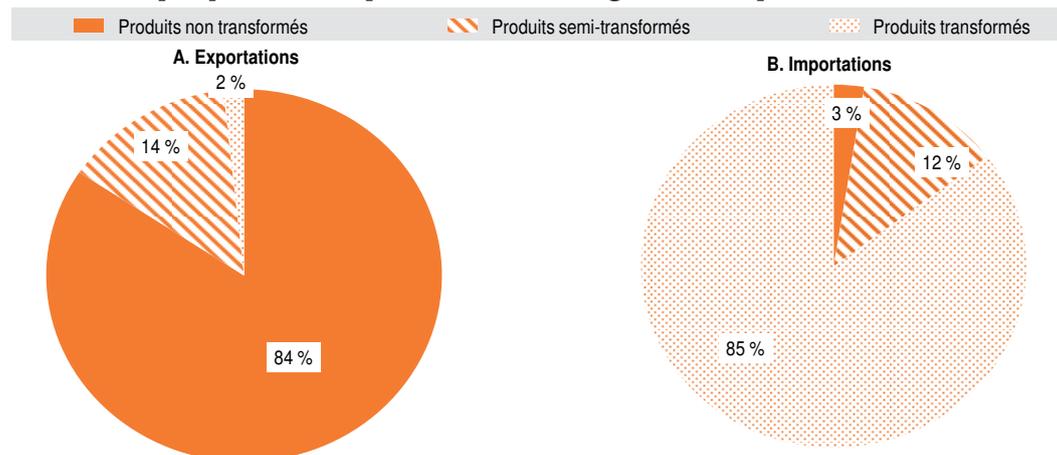


Note : (p) = prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après la base de données du FMI (2017a), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'avril 2018).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785109>

Graphique 4.2. Composition des échanges en Afrique centrale, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après la base de données de UNCOMTRADE (2017).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785128>

L'Afrique centrale est constituée de neuf pays très différents en taille, en population et en situation géographique. La région comprend aussi bien des pays enclavés tels que le Tchad et le Burundi ou de petits États insulaires comme la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe. En font également partie le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et la vaste République démocratique du Congo (RDC).

Avec 144.6 millions de personnes en 2017, dont 53 % âgées de 15 à 64 ans, l'Afrique centrale abrite 11.5 % de la population totale du continent. Avec une superficie terrestre de 5.3 millions de kilomètres carrés (km²), l'Afrique centrale a la plus faible densité de population, 27 habitants/km², celle de l'ensemble du continent s'élevant à 39 habitants/km². Variable selon les pays, la part de la population rurale est passée de 73 % à 55 % de la population totale entre 1980 et 2016.

L'Afrique centrale a le PIB régional le plus faible de la région, 294 milliards de dollars (USD) en parité de pouvoir d'achat (PPA). La contribution de la sous-région au PIB de l'Afrique oscille entre 4 % et 11 %, au gré de la conjoncture internationale et du cours des produits pétroliers. Ces derniers représentent plus de 80 % des exportations totales de la zone.

Tous les pays de la sous-région sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), une zone de libre-échange créée en 1983. Six des neuf pays sont en outre regroupés au sein d'un espace économique et monétaire fondé en 1994, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac).

La dynamique de croissance, instable et fragile

Une croissance plus volatile que celle du continent

La croissance de l'Afrique centrale est généralement en phase avec celle du continent, en période de croissance comme de récession, bien qu'elle soit plus erratique. De 1989 à 1993, la sous-région a ainsi connu une crise économique brutale causée par le choc pétrolier de 1986, le tarissement des gisements de pétrole (notamment pour le Cameroun) et la chute des prix des matières premières. Après la dévaluation du franc CFA (XAF) en 1994, la croissance a suivi une dynamique globalement positive et parfois supérieure à celle de l'Afrique. Depuis 2015, l'activité économique, perturbée par la chute du cours des matières premières, se trouve en baisse.

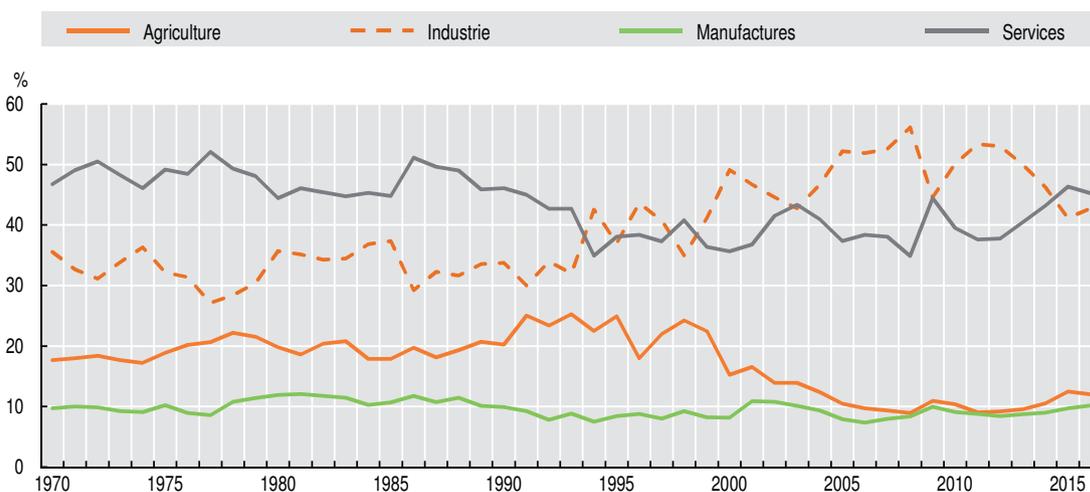
L'instabilité de cette croissance s'avère plus prononcée qu'ailleurs, avec une volatilité presque deux fois plus importante que celle de l'Afrique. La volatilité est ici mesurée à travers l'écart-type du taux de croissance économique. Celui-ci est de 4.11 et 2.6 pour l'Afrique centrale sur les périodes 1971-2016 et 2000-16 contre 1.84 et 1.63 pour l'Afrique sur les mêmes périodes.

Depuis 1994, le secteur extractif tire la croissance

La contribution sectorielle à la croissance montre la prédominance de l'extraction des matières premières, malgré la désindustrialisation des décennies 1990 et 2000.

- Le secteur agricole a moins contribué à la production sous-régionale, sa part ayant chuté depuis le début des années 2000 pour se stabiliser autour de 10 % du PIB à la fin de la décennie.
- Le secteur des services semblait tirer la croissance jusqu'en 1993, puis s'est stabilisé autour de 40 % du PIB.
- Depuis 1994, l'industrie impulse la croissance, portée par l'extraction des matières premières et non une création réelle de valeur ajoutée. En effet, la part de la production manufacturière incluse dans le secteur industriel reste faible et stable, autour de 10 % du PIB sur la période 1970-2015 (graphique 4.3).

Graphique 4.3. Contribution par secteurs au PIB de l'Afrique centrale (en pourcentage)

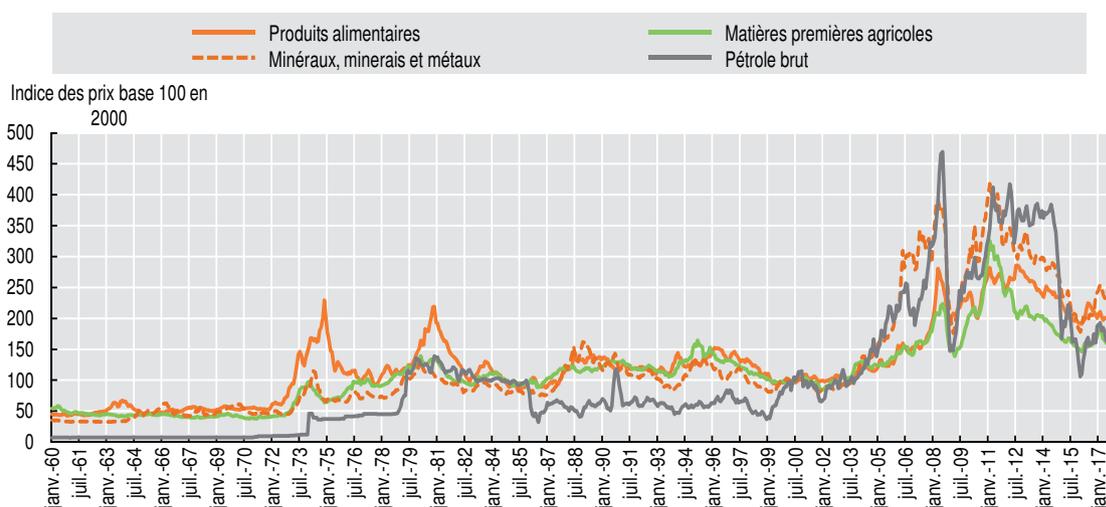


Source : Calculs des auteurs d'après Cnuced (2017), UNCTADStat (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785147>

Depuis 1999, l'évolution à la hausse des prix des matières premières (graphique 4.4) a incité à l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole. Elle a aussi conduit les pays à se détourner des autres secteurs tels que l'agriculture, une dynamique qui freine le développement des branches créatrices d'une réelle valeur ajoutée comme les manufactures.

Graphique 4.4. Évolution des prix de principales matières premières



Source : Calculs des auteurs d'après CnuCED (2017), UNCTADStat (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785166>

Compte tenu du poids des matières premières dans les économies nationales, deux types de transformation structurelle prévalent : l'une à la faveur du secteur industriel et l'autre à la faveur des services. Au Congo, en Guinée équatoriale et au Tchad, la production minière soutient la croissance du secteur industriel. En revanche, le Burundi et Sao Tomé-et-Principe ont connu une expansion des services au détriment de l'agriculture. Dans tous les pays d'Afrique centrale à l'exception du Burundi, le secteur primaire contribue moins à la croissance que les secteurs secondaire et tertiaire.

Depuis 2000, les performances économiques de la sous-région dépendent de l'évolution du cours des matières premières, dont la chute en 2014-15 a entraîné une récession. La non diversification des économies fragilise la croissance.

Le capital, moteur de la croissance

L'analyse des facteurs de production montre que le capital a plus contribué à la croissance économique que le travail et la productivité globale des facteurs (PGF), tant à court terme qu'à long terme (tableau 4.3).

- À court terme, la croissance s'explique par les variations du travail et du capital. Une hausse de 1 % du taux de croissance de l'emploi engendre une augmentation de la croissance économique de 0.56 %. L'impact du capital est plus important puisqu'une hausse de 1 % de la croissance du capital entraîne une amélioration de la croissance de 0.86 %. Il n'y a pas d'effet de productivité notable sur la croissance.
- Sur le long terme, le capital a une contribution plus importante dans la production que le travail. Une augmentation de 1 % du facteur travail entraîne une hausse de 0.39 % de la production tandis qu'une augmentation de 1 % du capital engendre un accroissement de la production de 0.78 %.

Tableau 4.3. Contribution factorielle à la croissance du PIB

VARIABLES	Production	Variation de la production
	Long terme	Court terme
Travail	0.385*** (0.0167)	
Capital	0.784*** (0.0217)	
Variable travail		0.564** (0.234)
Variable capital		0.864*** (0.202)
PGF	0.987*** (0.211)	-0.00951 (0.0110)
Observations	315	306
R-carré	0.926	0.163

Notes : Les symboles ***, **, et * désignent respectivement une significativité statistique à 1 %, 5 % et 10 %. Les écarts-types figurent entre parenthèses. Le modèle utilisé pour les estimations a tenu compte des problèmes d'auto-corrélation et d'hétéroscédasticité. L'annexe 4.A1 décrit la démarche suivie pour décomposer la production en travail, capital et productivité globale des facteurs (PGF).

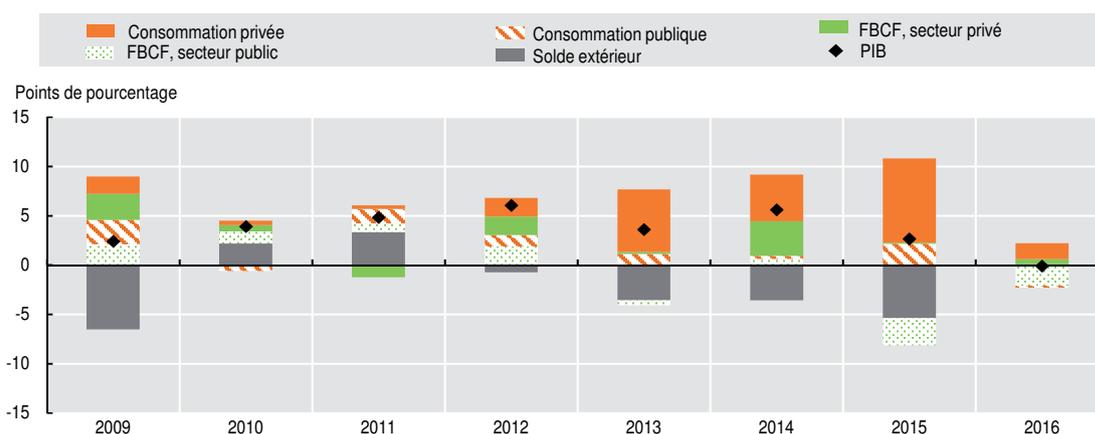
Source : Calculs des auteurs d'après GGDC/UC Davis (2017), Penn World Table 9.0 (base de données).

Des moteurs économiques qui ne favorisent pas une croissance durable

Depuis 2009, la croissance est portée par la consommation privée et l'investissement privé. La consommation privée est le déterminant le plus stable de la croissance depuis 2003 (graphique 4.5). L'investissement a également un effet positif sur la croissance de l'Afrique centrale, qui s'inscrit dans la même dynamique que celle de l'Afrique (graphique 4.6).

Cependant, le faible niveau d'investissement public dans les infrastructures fragilise la croissance de long terme. La variation des cours du pétrole rend les ressources publiques instables. Les pays éprouvent des difficultés à s'engager sur des investissements publics de long terme, notamment dans les infrastructures. L'accès à l'électricité en Afrique centrale est proche de celui du continent à 30 %, malgré de grandes disparités sous-régionales. Le Burundi, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe affichent un bon niveau de couverture électrique (entre 50 % et 70 %, contre moins de 10 % en République centrafricaine, en RDC et au Tchad).

Graphique 4.5. Composants de la croissance en Afrique centrale



Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données) et FMI (2018), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'octobre 2017).

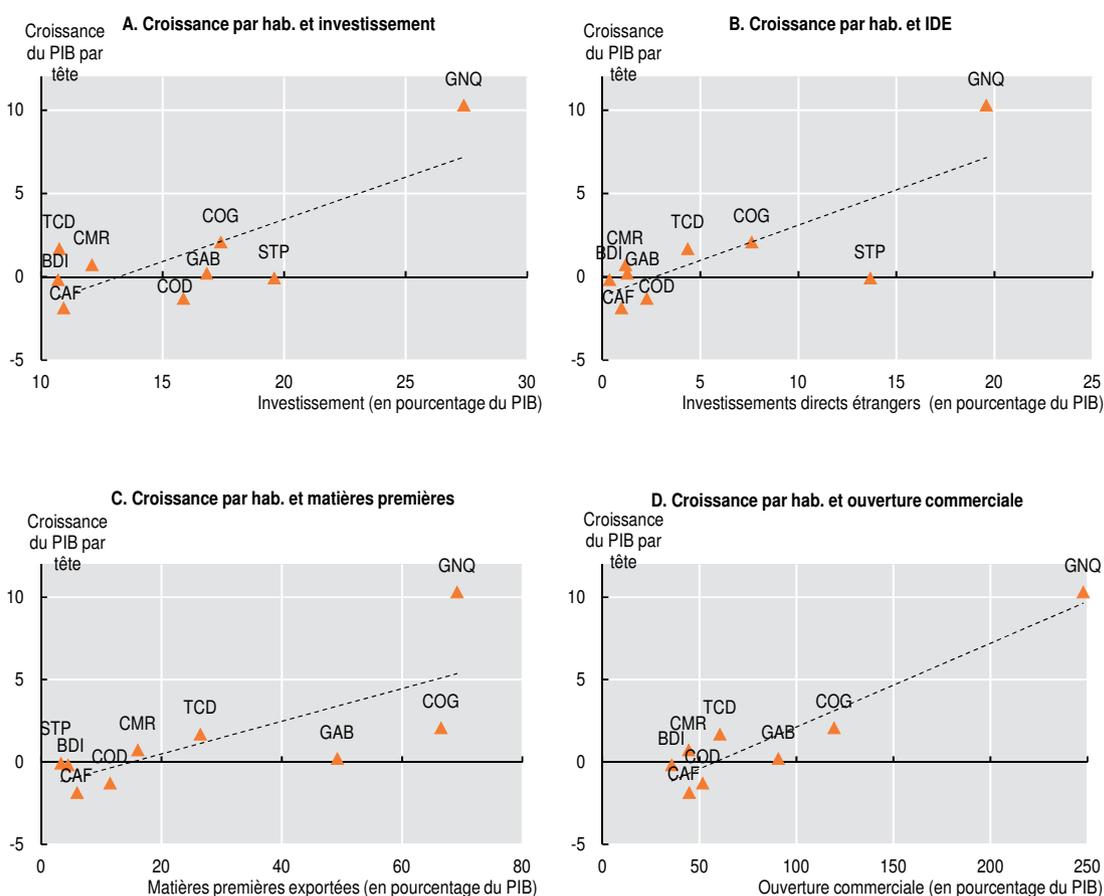
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785185>

Depuis 2015, l'amélioration du climat des affaires a favorisé la croissance des investissements privés. Les réformes des Actes uniformes du droit Ohada et des législations nationales ont apporté de nouvelles protections pour les investisseurs minoritaires et favorisé l'obtention de prêts (Banque mondiale, 2017b). Cependant, les pays de la sous-région ont toujours les moins bonnes performances au niveau mondial dans l'indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale, qui évalue chaque année le climat des affaires dans le monde. Le Cameroun, premier pays de la sous-région, se classe ainsi à la 163^{ème} place en 2018 sur une liste de 190 pays (Banque mondiale, 2018). L'adoption de nouvelles législations devrait désormais s'accompagner d'une mise en œuvre effective des réformes.

Les pays dont les taux de croissance sont les plus élevés affichent aussi les plus forts taux d'ouverture commerciale et de flux financiers (graphique 4.6). Cette relation, souvent mise en avant dans la littérature (Barro, 1991 ; Barro, 2000), dépend des structures des économies nationales – la corrélation n'impliquant pas forcément de lien de cause à effet.

Les pays miniers et pétroliers bénéficiant d'une relative stabilité institutionnelle attirent plus d'IDE (graphique 4.6). Le Congo, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe reçoivent en moyenne plus d'IDE grâce à la branche extractive, alors que les IDE demeurent très faibles dans les autres pays de la région.

Graphique 4.6. Les principaux déterminants de la croissance en Afrique centrale (moyenne de 1980 à 2014)



Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), GGDC/UC Davis (2018), *Penn World Table 9.0* et Cnuccd (2017), UNCTADStat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785204>

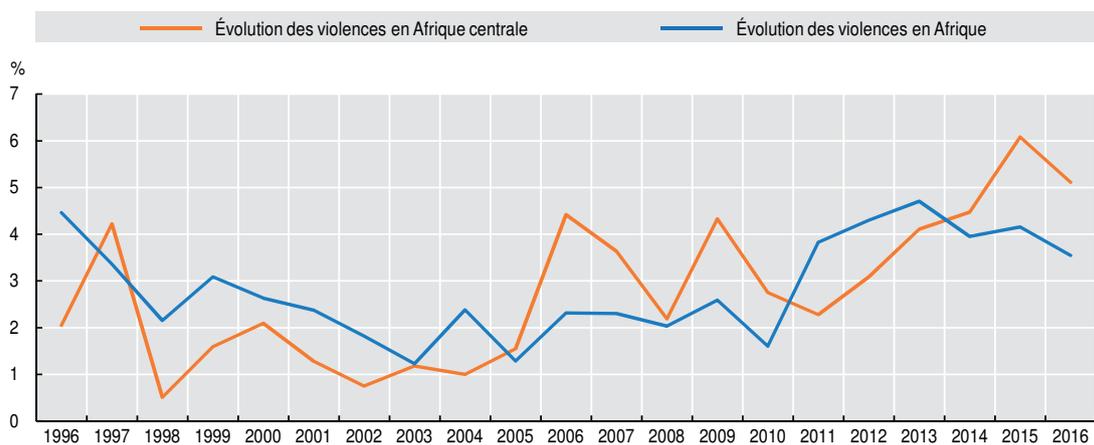
L'ouverture économique a un effet positif et significatif sur la croissance, malgré une forte hétérogénéité entre pays (graphique 4.6). La Guinée équatoriale, avec 10 % de croissance, représente un cas exceptionnel par rapport à la moyenne régionale, en raison de son taux très élevé d'investissements, d'exportations et d'ouverture commerciale.

Les exportations de matières premières restent l'une des principales sources de revenus et des entrées en devises, mais freinent la diversification des économies. Les pays qui dépendent de l'exportation de matières premières, à savoir le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, ont des économies trop peu diversifiées et plus vulnérables aux variations du cours mondial du pétrole. D'autres économies sont aussi exposées par leur dépendance, dans la mesure où 75 % de leurs exportations portent sur trois produits (République centrafricaine, RDC, Sao Tomé-et-Principe), voire un seul produit (le pétrole au Tchad).

Bien que tous les pays n'aient pas connu d'épisode conflictuel, la sous-région a été affectée par d'importants risques sécuritaires (graphique 4.7). Depuis 2000, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la RDC et le Tchad ont connu ou connaissent encore des conflits, qu'ils soient internes ou transfrontaliers. La corrélation entre les conflits et le développement économique n'est pas évidente. Un pays connaissant des conflits peut avoir un bon niveau de croissance, comme en RDC entre 2011 et 2016.

Les problèmes sécuritaires ont malgré tout des conséquences négatives sur les moteurs de la croissance. Les guerres en Afrique centrale détruisent le capital physique, réduisent les investissements de santé et d'éducation ayant trait au capital humain et freinent l'accumulation de capital social – notamment la construction de la confiance entre les investisseurs économiques et les institutions gouvernementales (Hugon, 2006). Ces conflits provoquent en outre des déplacements forcés de populations qui empêchent toute activité productrice stable. Ainsi, près de 400 000 personnes ont fui le Burundi depuis 2015 (HCR, 2017) et 542 380 la République centrafricaine depuis 2013 (HCR, 2018), soit environ 4 % et 10 % de leur population respective.

Graphique 4.7. Violences par des acteurs non étatiques en Afrique



Source : Indicateurs du Centre de développement de l'OCDE sur la base d'informations recueillies par les agences de presse AFP et Reuters en Afrique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785223>

La croissance sans emploi fragilise la situation économique

En quinze ans, le marché du travail reste principalement informel

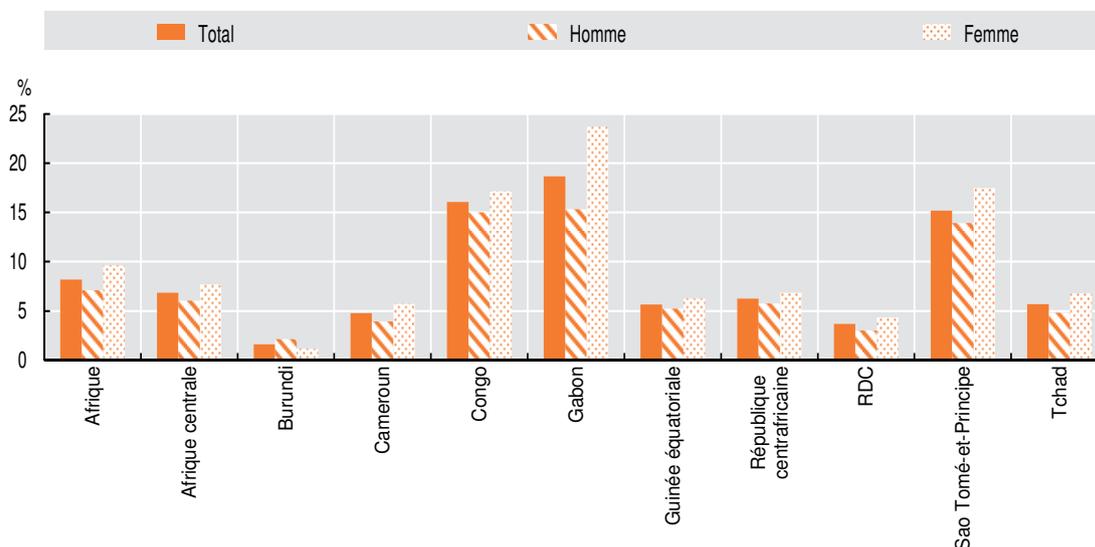
Avec un marché du travail en pleine expansion, les niveaux d'emploi paraissent légèrement plus élevés que la moyenne africaine sur la période 2000-15. D'ici 2030, la population en âge de travailler devrait croître de 4.3 millions de personnes par an. Les

actifs représentent aujourd'hui 68 % de la population totale de l'Afrique centrale, contre 61 % pour l'ensemble du continent. Le niveau d'emploi des femmes en Afrique centrale dépasse celui du continent, même si les inégalités de genre demeurent (annexe 4.A2). Les femmes ont un taux d'emploi de 64.8 %, contre 71.7 % pour les hommes dans la région et 48.7 % de moyenne pour les femmes sur le continent.

Cependant, ces statistiques doivent être interprétées avec prudence, compte tenu du poids du secteur informel. Il est très difficile d'avoir une vision juste du marché du travail en omettant ce secteur, estimé à environ 38 % du PIB en moyenne en Afrique (FMI, 2017b). Selon la même source, les chiffres disponibles pour l'Afrique centrale entre 2010 et 2014 vont d'un peu de moins 30% du PIB au Cameroun (le plus faible dans la région), à près de 45% au Gabon. Les emplois de l'économie informelle représentent une réserve qui permet d'absorber la croissance de la population en âge de travailler. Toutefois, l'insécurité liée à ces emplois – instabilité du revenu, salaires plus bas – appelle à promouvoir les activités formelles.

Les données sur le chômage ne prennent pas en compte le sous-emploi, sous estimant ainsi le poids du chômage dans l'économie. Or, la possibilité d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques dépend de l'existence de bases de données complètes et actuelles. Ainsi, les données sur le chômage semblent limitées pour capturer toute la réalité du marché du travail et son évolution dans le temps. Par exemple, entre 2000 et 2015, le taux de chômage moyen a peu varié dans la sous-région et serait en moyenne assez bas à 7 % (graphique 4.8). Le taux de chômage par catégorie n'a guère évolué non plus, à 14.6 % chez les jeunes, 9.8 % chez les femmes et 7 % des hommes.

Graphique 4.8. Taux de chômage moyen de 2000-15 (en pourcentage)

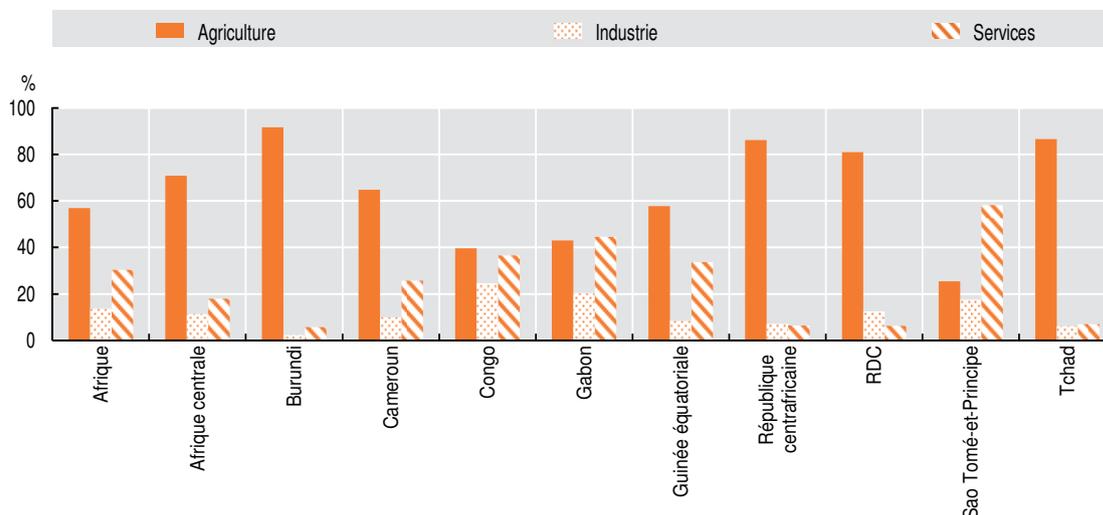


Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2017), ILOStat (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785242>

La croissance, intensive en capital, n'est pas parvenue à créer de l'emploi

À l'instar des autres pays à bas revenus, les emplois en Afrique centrale sont concentrés dans le secteur agricole. Presque tous les pays affichent un taux d'emploi du secteur agricole très supérieur aux autres secteurs, avec une moyenne régionale de 70.9 %. Seuls le Gabon (43 %) et Sao Tomé-et-Principe (26 %) dérogent à la règle (graphique 4.9).

Graphique 4.9. Répartition de l'emploi entre les secteurs de 2000-15 (en pourcentage)



Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2017), ILOStat (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785261>

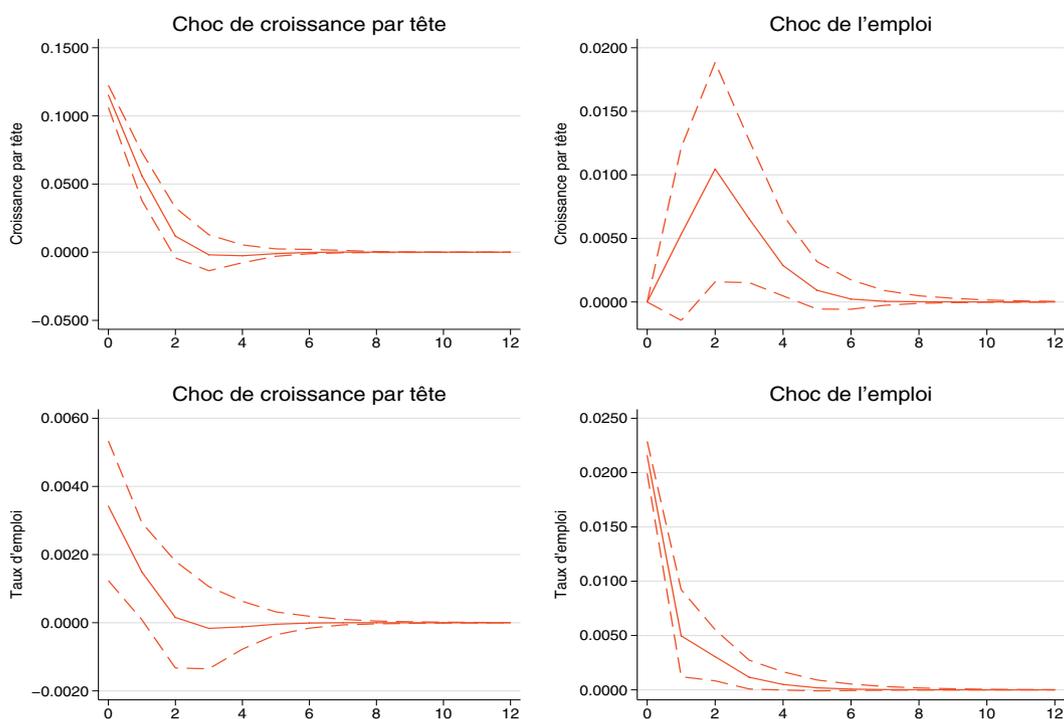
Selon le modèle dénommé *Vector Auto Regressive* (VAR, annexe 4.A1), le marché du travail et la croissance économique en Afrique centrale entretiennent une relation certes positive, mais avec une dynamique temporelle très différente (graphique 4.10).

- Les chocs positifs de l'activité économique ont un impact immédiat mais relativement faible sur la création d'emplois. En effet, l'ampleur de la réaction de l'emploi (appelée *réponse impulsionnelle*) est relativement faible, selon les résultats en Afrique centrale entre 2008 et 2014. Par exemple, 1 % de croissance de l'activité économique n'entraîne qu'une hausse marginale de 0.03 % de l'emploi dans la même année. Cet effet diminue progressivement, et devient nul au bout de deux ans.
- Inversement, un choc positif du marché du travail a un impact retardé – après deux ans – mais durable sur la croissance économique, et ce jusqu'à la quatrième année après le choc. En l'occurrence, une hausse de l'emploi de 2 % se traduit par une augmentation de l'activité économique de 1 % au cours de la deuxième année, puis 0.5 % la troisième année. L'effet est encore positif la quatrième année après le choc.

Aussi la croissance des sept dernières années n'a-t-elle pas créé suffisamment d'emplois, surtout dans les pays dépendants de leurs ressources naturelles (graphique 4.11). Au début des années 2000, une transformation structurelle a permis de créer des emplois à faible revenu dans la branche extractive, qui emploie moins de 1 % de la population active et ne réussit pas à recruter suffisamment de travailleurs locaux pour les emplois à forte valeur ajoutée (PNUD, 2017).

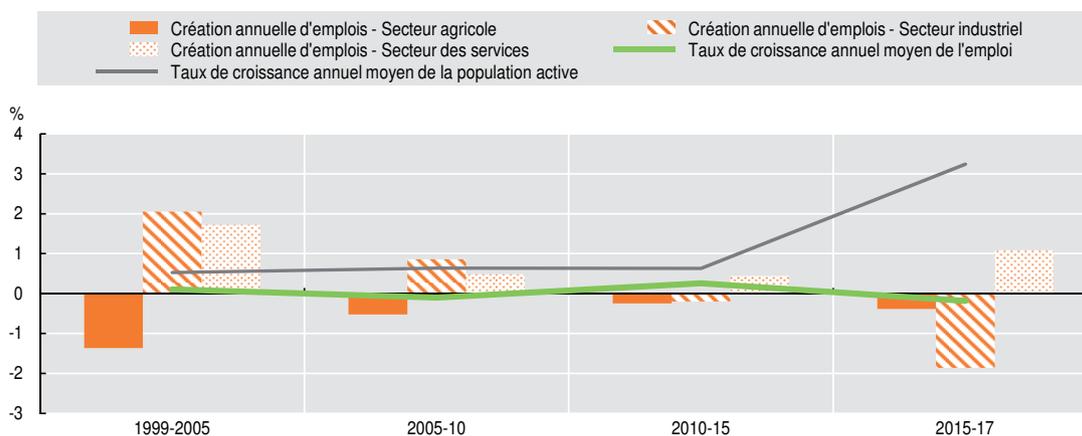
Les différents secteurs ne parviennent pas à créer suffisamment d'emplois. L'emploi dans le secteur agricole s'est réduit, particulièrement entre 1999 et 2005. Ce pourrait être le signe d'une transformation structurelle et du redéploiement de la force de travail. Or, cette baisse n'est pas compensée par une création d'emplois proportionnelle dans l'industrie et les services. Le manque d'opportunités reste alarmant, alors que la population en âge de travailler continue d'augmenter, au rythme de 16 % entre 2010 et 2015 (Undesa, 2017).

Graphique 4.10. Interactions entre croissance et emploi en Afrique centrale (réponse impulsionnelle aux chocs), 1980-2014



Source : Calculs des auteurs d'après GGDC/UC Davis (2018), Penn World Table 9.0 (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785280>

Graphique 4.11. Création annuelle d'emplois par secteur de 1999 à 2017



Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785299>

Les structures productives accroissent les inégalités

Le niveau des inégalités et de la pauvreté stagne à un niveau alarmant

Le coefficient de Gini de l'Afrique centrale stagne à 42 (tableau 4.4) depuis 15 ans et s'avère le plus élevé de toutes les régions du continent. La capacité des États à allouer les ressources et redistribuer les revenus s'avère limitée, entre autres du fait du faible

montant des recettes publiques – seulement 11 % du PIB en 2016, contre une moyenne de 16 % pour toute l'Afrique (FMI, 2018). L'inconstance des mesures statistiques ne permet cependant pas d'avoir une vision précise et complète de l'ampleur de la pauvreté et des inégalités. Néanmoins, quelques tendances se dégagent, pour les pays listés ici par ordre alphabétique.

Tableau 4.4. Inégalités de revenu en Afrique centrale

Pays	Année	Coefficient de Gini
Burundi	2006	33.4
	2013	39.2
Cameroun	2001	42.1
	2007	42.8
	2014	46.5
Congo	2005	47.3
	2011	48.9
Gabon	2005	42.2
Guinée équatoriale	-	-
République centrafricaine	2003	43.6
	2008	56.2
RDC	2004	42.2
	2012	42.1
Sao Tomé-et-Principe	2000	32.1
	2010	30.8
Tchad	2003	39.8
	2011	43.3
Afrique centrale	2000-08	42
	2009-16	42

Source : Tableau élaboré d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Le niveau de pauvreté reste élevé en Afrique centrale, faute de systèmes de protection sociale assez solides (tableaux 4.5 et 4.6). Les pays de la sous-région ne parviennent pas à soutenir une croissance inclusive, malgré les politiques de redistribution. Là où elles existent, il faut évaluer l'impact des réformes de protection sociale, comme au Gabon, où une stratégie d'investissement humain a été lancée en 2014.

Tableau 4.5. Taux de pauvreté en Afrique centrale (seuil de 1.90 USD)

Pays	Année	Taux
Burundi	2006	77.7
	2013	73.7
Cameroun	2001	23.1
	2007	29.3
	2014	24
Congo	2005	50.2
	2011	37
Gabon	2005	8
Guinée équatoriale	-	-
République centrafricaine	2003	64.8
	2008	66.3
RDC	2004	94
	2012	77.1
Sao Tomé-et-Principe	2000	29.8
	2010	32.3
Tchad	2003	62.9
	2011	38.4

Source : Tableau élaboré d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Tableau 4.6. Taux de pauvreté en Afrique centrale (seuil national)

Burundi	2006	67.1
	2014	64.6
Cameroun	2001	40.2
	2007	39.9
	2014	37.5
Congo	2004	69.3
	2011	46.5
Gabon	2005	32.7
Guinée équatoriale	2006	76.8
République centrafricaine	2008	62
RDC	2004	69.3
	2012	63.9
Sao Tomé-et-Principe	2000	68.3
	2010	66.2
Tchad	2002	54.8
	2011	46.7

Source : Tableau élaboré d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

À nouveau, ces statistiques doivent être interprétées avec prudence, au regard de l'irrégularité des études menées. La lutte contre la pauvreté et les inégalités commence par un état des lieux précis. Or peu de données actuelles sont disponibles, ce qui réduit la fiabilité des statistiques existantes. Des systèmes administratifs couvrant toute l'étendue des territoires et permettant de collecter de manière systématique des données de base sur la population, avec par exemple le certificat de naissance pour chaque enfant, restent à mettre en place.

Les inégalités de revenus sont renforcées par les inégalités d'opportunité (tableau 4.7). Malgré les progrès faits en termes d'accès aux services de base, à l'éducation et aux soins de santé dans tous les pays, notamment au Gabon, la sous-région peut encore améliorer ses résultats. Le taux de scolarisation primaire (68 %) est positif, malgré le faible taux de scolarisation secondaire (25 %), et pourrait encourager plus d'investissements. Depuis 1999, le taux de mortalité infantile a été réduit d'environ 50 % dans presque tous les pays à l'exception du Tchad et de la RDC. Les zones rurales demeurent défavorisées, comme le montre l'exemple du Cameroun, où 86 % des citadins ont accès à l'électricité, contre 22 % seulement des ruraux. Par ailleurs, l'accès à Internet reste faible, 10 % de la population, par rapport au reste du continent, 24 % (annexe 4.A2).

Tableau 4.7. Inégalités d'opportunité dans les pays d'Afrique centrale, 1999-2015

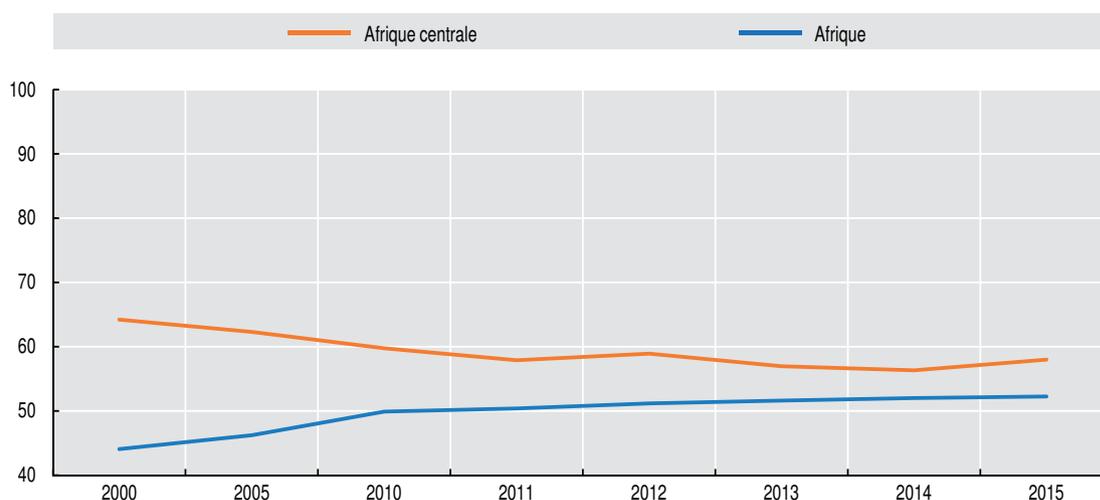
	Burundi	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	République centrafricaine	RDC	Sao Tomé- et-Principe	Tchad	Afrique centrale
Indicateur d'éducation										
Taux de scolarisation primaire	71.3	87.9	35.8	-	60.5	60.4	72.8	94.1	58.5	67.1
Taux de scolarisation secondaire	19.4	41.6	-	-	22.7	12.7	-	41.1	8.6	25.3
Part de filles au primaire	69.2	85.4	34.4	-	58.3	51.5	73.8	92.9	48.2	63.5
Part de filles au secondaire	18.5	38.8	-	-	15.4	9.0	-	43.4	4.3	22.2
Indicateur de santé										
Taux de mortalité infantile (‰)	70.3	76.7	90.2	45.0	85.6	103.5	53.7	39.3	88.9	72.9
Espérance de vie à la naissance	53.8	53.7	54.7	61.6	55.0	46.7	57.2	65.0	49.3	55.4
Indicateurs de vie décente (en pourcentage de la population)										
Accès à l'électricité	5.1	49.2	10.7	81.6	63.7	9.2	35.3	57.1	5.2	39.0
Accès à l'assainissement	46.2	39.2	21.0	40.0	77.0	20.8	13.8	30.4	9.7	31.5
Accès à l'eau potable	54.2	60.4	62.1	83.7	49.1	73.4	38.1	53.2	40.7	57.6
Indicateurs technologiques (pour 100 personnes)										
Taux d'accès au téléphone fixe	0.3	2.0	0.0	2.1	1.6	0.1	0.4	4.1	0.2	1.3
Taux d'accès au téléphone mobile	13	32	18	85	33	13	53	34	17	35.7

Note : Les indicateurs d'accès à la technologie ont été pris à leur niveau moyen sur la période 2010-15, afin d'avoir des valeurs qui reflètent plus la réalité. En effet, ces indicateurs étaient presque nuls dans les années 1990 et ont rapidement progressé dans les années 2000.

Source: Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Depuis 2000, les inégalités de genre ont reculé (graphique 4.12), notamment sur le marché du travail, même si des progrès restent à faire en matière de santé, d'éducation, de participation au marché du travail et de représentation politique.

Graphique 4.12. Évolution de l'indice d'inégalités de genre en Afrique centrale (en pourcentage)

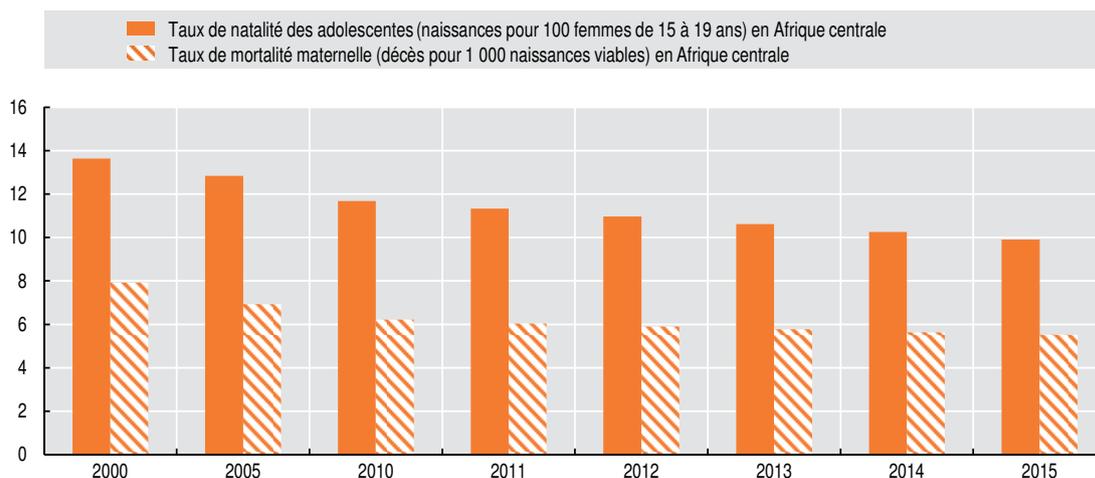


Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785318>

Le nombre de maternités précoces et le taux de mortalité maternelle ont baissé partout dans la région (graphique 4.13) grâce à l'exode rural et le meilleur niveau d'éducation des filles (Unicef, 2015), mais restent trop élevés.

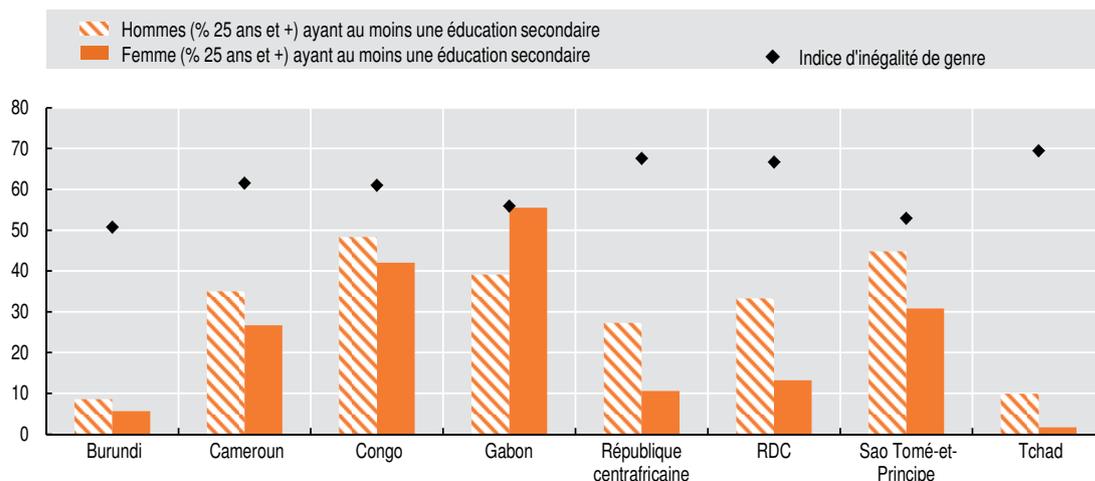
Graphique 4.13. Évolution du taux de mortalité maternelle et du taux de natalité des adolescentes en Afrique centrale



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785337>

En matière d'éducation, les pays doivent continuer leurs efforts pour favoriser l'accès des femmes à l'enseignement. La part des hommes de plus de 25 ans ayant au moins un niveau d'étude secondaire s'avère partout plus importante que celle des femmes sauf au Gabon (graphique 4.14). Au Burundi et au Tchad, moins de 10 % des hommes ont un niveau d'étude supérieur, contre 5,6 % et 1,7 % des femmes respectivement.

Graphique 4.14. Taux de scolarisation moyen par genre (moyenne 2000-15)



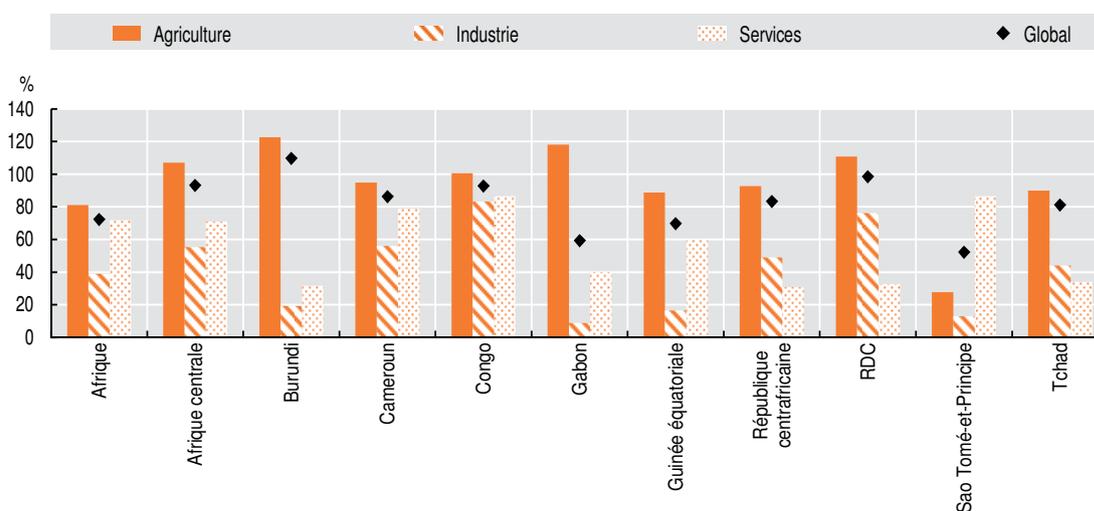
Note : Données incomplètes pour la Guinée équatoriale. Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785356>

Le marché du travail paraît moins inégalitaire que sur le reste du continent (graphique 4.15). À l'exception du Gabon et Sao Tomé-et-Principe, tous les pays de la sous-région ont un taux d'emploi féminin largement supérieur à la moyenne de l'Afrique. Par

ailleurs, le secteur agricole emploie un peu plus d'une femme pour un homme, montrant que les femmes parviennent à mieux s'intégrer dans les activités économiques alimentaires. Ces activités proposent des emplois à faible valeur ajoutée mais plus flexibles, favorisant l'intégration des femmes sur le marché du travail.

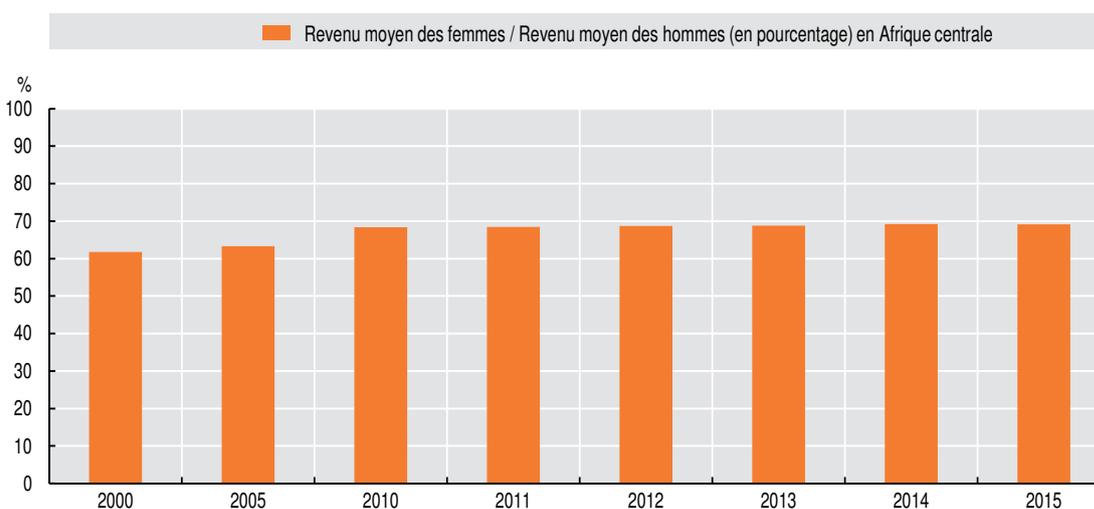
Cependant, l'écart de revenus par genre n'a pas vraiment diminué depuis 2000 (graphique 4.16). Le Burundi affiche l'écart le moins élevé, avec un revenu moyen des femmes équivalent à 84 % de celui des hommes, contre moins de 50 % à Sao Tomé-et-Principe et environ 66 % (les deux tiers) au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, en Guinée équatoriale et au Gabon.

Graphique 4.15. Taux d'emploi femmes-hommes par secteur (moyenne de 2000 à 2015, pourcentage)



Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2018), ILOStat (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785375>

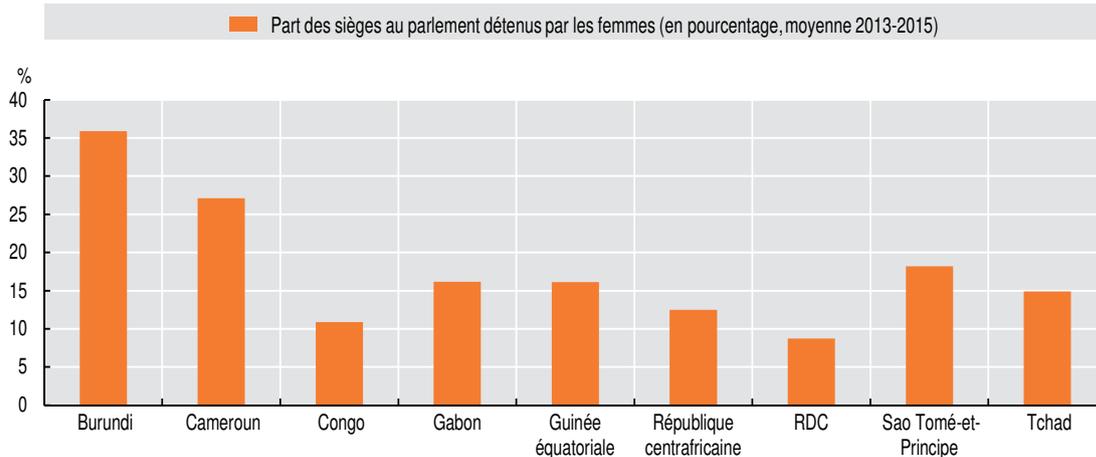
Graphique 4.16. Inégalité de revenus entre femmes et hommes (moyenne 2000-15)



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785394>

Les femmes sont très peu représentées dans les institutions de pouvoir (graphique 4.17). Le pays qui fait le plus d'effort sur ce plan reste le Burundi, où près du tiers des parlementaires sont des femmes, un niveau trois fois plus important que celui de la République centrafricaine (11 %).

Graphique 4.17. Représentation des femmes au Parlement (moyenne 2000-15)



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785413>

Les gains de productivité du secteur extractif ne font pas baisser les inégalités de revenu

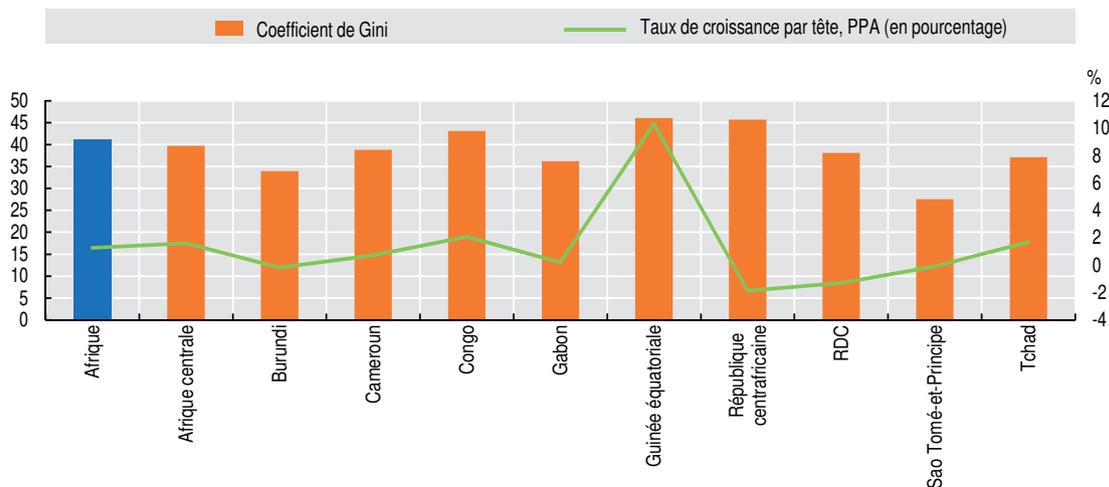
L'Afrique centrale ne parvient pas à soutenir une croissance inclusive et durable. Les politiques de redistribution n'ont pas réussi à tirer parti de la croissance du début des années 2000. Aussi, les inégalités ont stagné, voire augmenté au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad.

La croissance économique a été portée par un secteur industriel non créateur d'emplois et générateur d'inégalités. En effet, les inégalités diminuent dans les pays d'Afrique où la croissance est due aux progrès de l'agriculture moderne, du secteur des services et des productions industrielles à forte intensité de main-d'œuvre (PNUD, 2017). Or, le secteur industriel de l'Afrique centrale repose sur les mines et le pétrole, à forte intensité capitaliste.

En maintenant des efforts de diversification, le Cameroun a pu diminuer le taux de pauvreté. Dépendant des matières premières, ce pays a subi une récession économique suite à la chute des cours du pétrole au début des années 1990. Pour poser les bases d'une économie résiliente, le gouvernement a encouragé les investissements dans les services et l'agriculture. Les gains de productivité du secteur agricole et la création d'emplois dans le tertiaire ont permis de réduire le taux de pauvreté, passé de 29 % en 2007 à 24 % en 2014.

Dans les pays dépendants des ressources naturelles, les inégalités sont renforcées par l'instabilité institutionnelle. L'exploitation de ces ressources fragilise la gouvernance de certains pays comme la RDC. À l'inverse, la faiblesse des institutions accroît la dépendance à l'égard des ressources naturelles. Or, le secteur extractif, à forte nécessité de capital, incite au monopole étatique ou à l'oligopole. Le nombre restreint d'opérateurs ayant la capacité financière d'y investir fait que ces derniers bénéficient de rentes et d'une protection institutionnelle informelle (PNUD, 2017).

Graphique 4.18. Croissance économique et inégalités de revenu (2000-15)



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785432>

Recommandations

Relever les défis de la région implique d'encourager une transformation structurelle qui augmente la capacité économique et résiste aux distorsions induites par la domination du secteur extractif. Les secteurs manufacturiers, des services et l'agriculture peuvent créer des emplois et rendre la croissance économique plus durable sur le long terme. Cette section propose des mesures visant à dynamiser et diversifier l'activité, réduire le chômage et les inégalités dans la région. Des politiques plus spécifiques et détaillées devront être adaptées pour répondre aux besoins propres à chaque pays.

Favoriser une croissance plus diversifiée, productive et créatrice d'emplois

En intervenant sur la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires, une bonne conception des politiques de transformation de produits bruts pourrait augmenter la valeur des exportations et créer des emplois dans l'industrie, notamment agroalimentaire. Dans un premier temps, les politiques commerciales peuvent lever les obstacles financiers et matériels des petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent investir dans les intrants de seconde transformation. Dans un second temps, les politiques doivent soutenir l'investissement dans les infrastructures en électricité, en transports et en recherche agroalimentaire. D'autre part, les pays doivent investir dans la formation de main-d'œuvre qualifiée pour les emplois de construction et d'entretien des équipements de transformation. L'objectif consiste là encore à mettre en place les conditions nécessaires à la transformation des produits bruts localement. Ainsi on éviterait des situations similaires à celle du Gabon où la décision d'interdire l'exportation de grumes (bois coupé mais non équarri) a entraîné des coûts élevés pour les entreprises. Ces dernières ont dû adapter leur production à la transformation du bois, tout en étant confrontées à une main-d'œuvre peu qualifiée (BAfD/OCDE/PNUD/UNECA, 2013).

Pour être efficaces, ces politiques doivent intégrer les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturelles (pétrole et minerais). Les acteurs du secteur, à l'échelle nationale et internationale, devraient définir ensemble les conditions auxquelles les activités extractives restent bénéfiques à l'économie de la sous-région. Pour canaliser les externalités négatives de l'exploitation des produits bruts,

les gouvernements, les entreprises, les industriels et les représentants de la société civile ont tous un rôle à jouer dans la gestion durable de ces ressources (OCDE, 2016a). Grâce à l'engagement fort depuis 2010 des pays membres de l'OCDE, de 11 pays africains membres de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CIRGL), de l'industrie, la société civile, ainsi que du Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur la RDC, l'OCDE a élaboré un Guide pratique sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque. Ce Guide fournit des normes à respecter et des outils d'évaluation, afin d'aider les entreprises de l'industrie extractive à respecter les droits humains (OCDE, 2018). En RDC, cet engagement a déjà permis de diminuer le financement des conflits par l'exploitation de certains minerais comme l'étain, le tantale et le tungstène – une liste non exhaustive (OCDE, 2015).

Dans l'agriculture, les politiques devront accroître la productivité du secteur, qui reste faible. Au Cameroun et en RDC, l'agriculture est devenue plus productive grâce aux interventions publiques pour la moderniser et développer les infrastructures (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Cependant, les politiques de productivité agricole devront aussi concilier le besoin de créer des emplois en zone rurale ainsi que dans les villes intermédiaires, car le secteur agricole emploie plus de 70 % de la main-d'œuvre régionale. Créer des emplois ruraux non agricoles représente une priorité dans certains pays comme le Burundi, où la pression démographique a divisé par un et demi entre 1989 et 2015 la surface des terres agricoles disponible par habitant. Celle-ci est ainsi estimée à 0.12 hectare en 2015 (base de données de la Banque mondiale, 2017a). Mieux développer les chaînes de valeurs agroalimentaires, logistiques et de distribution peut créer de nombreux emplois tout en facilitant l'essor d'activités plus productives. La RDC a par exemple commencé à créer des parcs agroindustriels (PAI) ciblant le manioc, l'huile de palme, les fruits transformés et les produits de la pêche.

Faciliter l'environnement des affaires devrait être une priorité pour attirer les investissements et permettre au secteur privé de se développer. Les pays pourraient améliorer la gouvernance et la transparence, par exemple en réduisant la corruption et la bureaucratie. Autant de mesures pour lesquelles l'Afrique centrale reste loin derrière les autres régions africaines (IIAG, 2017). Pour améliorer la qualité des institutions, les gouvernements peuvent mettre sur pied des agences de promotion d'investissement en garantissant la transparence, en réduisant les procédures, si besoin par le biais de guichets uniques, et en consultant le secteur privé pour répondre à ses besoins et attirer les investisseurs.

Donner la priorité aux investissements d'infrastructures

La région, malgré ses immenses besoins, est celle qui investit le moins en infrastructures par habitant en Afrique. En 2016, seulement 6.3 milliards de dollars (USD) – soit 2 % du PIB régional – ont servi à financer des projets. Un niveau deux fois moins élevé qu'ailleurs en Afrique (ICA, 2017).

Augmenter la production d'électricité demeure ainsi un impératif. Paradoxalement, le secteur énergétique est le moins développé d'Afrique dans la région, malgré un potentiel qui correspond à 60 % de celui de tout le continent pour les seuls pays de la CEEAC (BAfD, 2011). Le projet de barrage du *Grand Inga* sur le fleuve Congo en RDC sera doté d'une capacité de 40 GW (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Cependant, l'absence de coopération entre entreprises publiques freine nettement les échanges énergétiques intra-africains et nuit à la fiabilité de l'approvisionnement (BAfD/OCDE/PNUD, 2015).



Les partenariats public-privé (PPP) pour le financement des infrastructures peuvent être largement améliorés. La majorité des projets avec participation privée se trouve hors de l'Afrique centrale, à cause de la taille réduite de ces marchés et d'un cadre institutionnel fragile. En 2016, seulement 6.2 % du financement d'infrastructures pour la région venait du secteur privé (ICA, 2017). Par exemple, le groupe Egis et la République du Congo ont investi dans trois aéroports dans le pays, dont l'aéroport Maya-Maya à Brazzaville. Toutefois, de tels partenariats doivent assurer la transparence, en particulier dans l'octroi des contrats par les acteurs publics et dans la gestion des coûts par les opérateurs sur toute la durée du projet. Des règles de base consistent à conserver un maximum de simplicité dans les contrats, à éviter les clauses d'engagement inconditionnel et à effectuer des projections réalistes sur les revenus attendus par le partenariat.

Au niveau infrarégional, plusieurs opportunités s'offrent au secteur des transports. La région pourrait investir dans un réseau ferroviaire électrique transfrontalier, à l'instar de l'*Eastern African Masterplan* (EAM) devant relier le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda. Depuis 1999, la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos), créée par le Congo et la RDC, promeut un usage durable des eaux (BAFD/OCDE/PNUD, 2015). Ses missions pourraient inspirer une meilleure régulation du commerce via le transport fluvial. Ce moyen de transport est le plus polluant après les voies terrestres. Veiller à l'application de meilleures régulations peut protéger les écosystèmes de l'Afrique centrale.

Inclure l'intégration régionale dans les politiques économiques

L'accord de libre commerce dans la CEEAC devrait être mis en place dans une politique économique régionale cohérente. En dépit de l'existence de deux organisations régionales, la Cemac et la CEEAC, l'Afrique centrale a le niveau de commerce intérieur le plus faible des communautés régionales africaines (De Melo, Nouar et Solleder, 2017). Cependant, les États progressent dans leurs efforts d'intégration. En octobre 2017, ils ont tous ratifié l'Accord de libre circulation des personnes. D'ici fin 2018, il est prévu que les citoyens des pays membres de la Cemac puissent effectivement circuler sans visa pendant trois mois. La libéralisation du commerce régional devrait augmenter les flux commerciaux de 15 % (Djemmo Fotso, 2014). Étant donné le peu de complémentarité des biens produits dans la région, les pays de la CEEAC devraient accompagner la libéralisation commerciale en coordonnant leurs plans industriels. L'intégration régionale a été encouragée par la signature en mars 2018 de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale.

La politique monétaire pourrait aider les pays à mieux résister aux distorsions produites par la prépondérance des industries extractives. Lors de la crise de 2007-08, la fixité du change et la garantie de la convertibilité ont réduit les spéculations autour du XAF. Les pays de la Cemac ciblent un taux d'inflation stable à moins de 3 %, mais il importe de maintenir une marge de manœuvre en cas de chocs liés au prix des matières premières. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) devrait pouvoir renforcer son bilan financier, notamment en accumulant des réserves de change qui ont souffert à cause de la chute du prix du pétrole (FMI, 2016).

Les pays peuvent faciliter le commerce régional en harmonisant des standards de qualité et la capacité de production du secteur privé. Le Burundi et la Guinée équatoriale pourraient rejoindre le Programme infrastructure qualité de l'Afrique centrale (Piqac), un plan d'action partagé par les secteurs public et privé pour développer des règles et systèmes de contrôle de qualité pour atteindre des standards internationaux.

Améliorer la mobilisation des recettes publiques

Cette priorité pour toute l'Afrique s'avère particulièrement importante en Afrique centrale. À l'exception du Cameroun, les pays de la région restent en effet très dépendants

de l'aide publique au développement (APD) et des revenus tirés de l'extraction de ressources naturelles. En 2015, l'APD représentait 1 200 milliards XAF tandis que les recettes sur les produits pétroliers rapportaient 78 milliards XAF (OCDE/ATAF/AUC, 2017).

Réallouer la rente tirée des ressources naturelles tout en réduisant la dépendance à leur égard demeure essentiel. Une redistribution des richesses pourrait servir à mieux financer les investissements prioritaires dans la région, et faire baisser les inégalités. Une bonne gestion financière peut par ailleurs réduire les effets de la volatilité des prix des matières premières. Un fond pour accumuler les recettes peut permettre de mener des politiques contre-cycliques en période de choc macroéconomique ou de mieux les redistribuer. Le Gabon et la Guinée équatoriale disposent ainsi de fonds souverains depuis 1998 et 2002 respectivement.

Les politiques de discipline fiscale, nécessaires, ne devraient pas entamer le potentiel de consommation des ménages. Depuis 2016, le Tchad met en œuvre une politique restrictive afin de réduire le déficit public structurel, notamment en réduisant les dépenses dans la fonction publique. Aussi, la stabilisation des finances, essentielle, ne doit pas se faire aux dépens des vecteurs de la classe moyenne. En 2018 les dépenses se chiffrent à 1 343 milliards XAF alors que les recettes atteignent 846 milliards.

Les pays devraient continuer à optimiser la structure fiscale pour augmenter les recettes publiques en minimisant les coûts pour la population. Cela implique des réformes fiscales efficaces tout en éliminant les taxes ou les exemptions qui n'ont plus de justification. Les réformes fiscales devraient éviter une trop forte dépendance à l'égard d'un seul type d'impôt, et leurs effets régressifs peuvent aider les populations défavorisées.

Ces mesures peuvent aider les pays à mieux collecter des données sur l'économie. Ainsi depuis 2000, la majorité des recettes fiscales provenant des impôts sur la consommation ont augmenté au Cameroun et en RDC (OCDE/ATAF/AUC, 2017). Les pays de la région pourraient également s'inspirer du Bureau des petits et moyens contribuables (*Small and Medium Taxpayers Office* – SMTO) au Rwanda, qui a permis d'enregistrer les commerces informels et de simplifier les procédures d'enregistrement. Cette réforme a permis de faire passer le taux de conformité fiscale à 97 % (OCDE/ATAF/AUC, 2017).

La scolarité primaire et secondaire est fondamentale pour renforcer la croissance

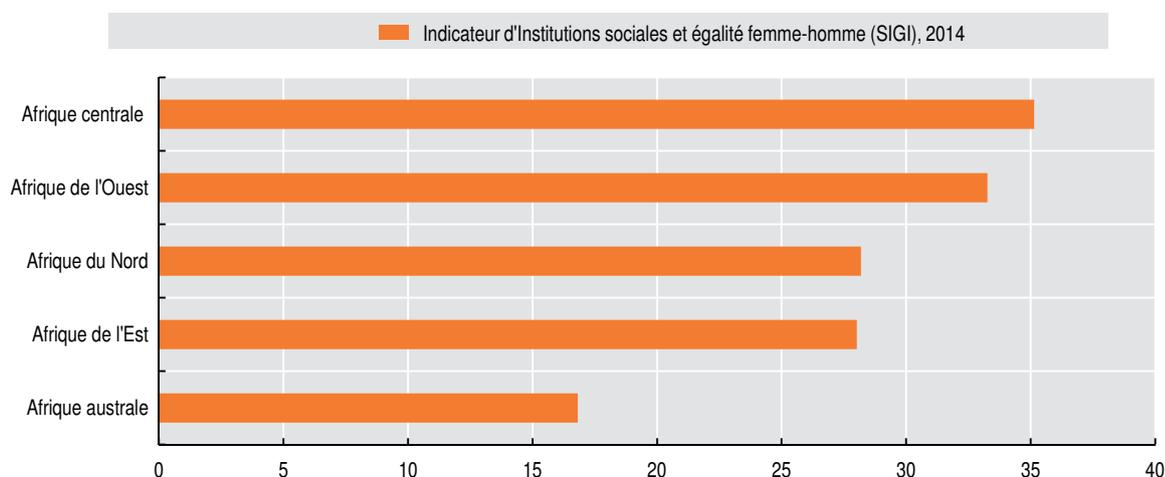
Une politique d'éducation ambitieuse en Afrique centrale peut passer par une obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans. En RDC par exemple, la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF) 2016-25 prévoit de porter à huit années la scolarisation obligatoire. Si le taux de complétion de l'éducation secondaire s'est amélioré en Afrique centrale, les disparités de genre se sont accentuées. En 2005, 13 % des filles et 17 % des garçons terminaient l'école secondaire. Ce taux est passé en 2014 à 35 % des filles et 45 % des garçons.

Il faut donc réduire l'écart de genre dans l'éducation, en particulier au secondaire. Dans ce cycle d'études, les femmes n'atteignent la parité que dans un seul pays, Sao Tomé-et-Principe. Elles enregistrent des taux de scolarisation plus bas en Centrafrique (51 %), RDC (59 %) et au Tchad (46 %, UNESCO, 2015). Des politiques peuvent inciter les familles à scolariser les jeunes filles. Les questions de genre peuvent figurer dans les curriculums de formation des enseignants et l'enseignement. Embaucher plus d'enseignantes et mesurer les performances des élèves selon le genre représentent d'autres leviers.

Réduire les inégalités des sexes

Atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) implique la promotion d'une politique de parité à tous les échelons et dans tous les domaines. D'autant que cet agenda aspire à « une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ».

Graphique 4.19. Niveaux d'inégalité de genre en Afrique



Note: Le SIGI (Indicateur sur les « Institutions sociales et égalité femme-homme ») prend une valeur de 0, faible niveau d'inégalités, à 100, niveau élevé des inégalités. Plus la valeur du SIGI augmente, plus les inégalités sont fortes.

Source : OCDE (2016b), Gender, Institutions and Development Database.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785451>

Des politiques d'autonomisation de la femme restent à mener. Les pays peuvent adopter des lois sanctionnant les entreprises pratiquant des discriminations salariales à niveau de compétences égales, et décourager les différences de revenus entre les métiers traditionnellement féminins ou masculins, incitant les individus à exercer là où leur genre est minoritaire. De même, les gouvernements pourraient favoriser l'accès des femmes aux services financiers et à la propriété foncière (OCDE, 2016b).

Réduire les taux de grossesses et de mariage des adolescentes appelle à une meilleure protection des jeunes femmes. Le mariage des adolescentes reste un problème commun à toute la région, avec un minimum de 10 % des adolescentes mariées avant la majorité au Burundi et un niveau maximum de 45 % au Tchad (OCDE, 2014). Des politiques de santé axées sur la contraception et la meilleure scolarisation peuvent donner des résultats (Odejimi et Bellingham-Young, 2014).

Introduire des politiques de croissance en faveur des pauvres

Une politique de croissance « pro-pauvres » axée sur les zones rurales s'avère importante. Hormis le Gabon, aucun pays de la région ne dispose d'un programme de protection sociale qui cible au moins une partie des familles les plus démunies (Banque mondiale, 2015). Les pays peuvent envisager de :

- **Réaliser des enquêtes et recensements pour mettre à jour les données disponibles sur le marché du travail ainsi que sur le niveau des inégalités de revenu, de genre et d'opportunité.** Ces études peuvent être réalisées dans le cadre d'un partenariat entre instituts statistiques nationaux et organisations internationales.
- **Planifier les politiques de protection sociale et de lutte contre la pauvreté de façon cohérente, avec pour objectif ultime la mise en œuvre d'une couverture universelle sur toute la durée de la vie.** Par exemple, le nouveau système de sécurité sociale gabonais comporte quatre branches d'assurance : maladie, accidents de travail, prestations familiales et pensions.

- **Combiner les programmes de protection sociale**, les travaux publics pour générer de l'emploi, l'assistance aux femmes non actives et les aides financières pour la scolarisation des enfants.
- **Augmenter les dépenses pour les services de santé et en améliorer la qualité.** Seuls le Burundi et Sao Tomé-et-Principe atteignent des niveaux de dépense pour la santé supérieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (7.5 % et 8.4 % du PIB respectivement, contre 5.5 % pour le sud du Sahara). La Centrafrique, la Guinée équatoriale, la RDC et le Tchad affichent des niveaux de mortalité néonatale, infantile et des moins de cinq ans parmi les plus élevés au sud du Sahara. En Centrafrique et au Tchad, l'espérance de vie est inférieure de 8.5 et 7.3 ans à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (59.9 ans en 2015). De même, la santé figure parmi les trois problèmes majeurs les plus souvent cités par les Camerounais (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).
- **Dédier des fonds publics aux programmes de protection sociale** pour s'émanciper de la dépendance envers l'aide internationale. De véritables systèmes de protection sociale financés aussi par des ressources propres restent à mieux développer dans la région.

Annexe 4.A1. Annexe méthodologique

Encadré 4.A1.1. Contribution factorielle à la croissance : travail, capital et PGF

Pour examiner la contribution des facteurs de production traditionnels à la croissance, nous nous appuyons sur une fonction de production de type Cobb Douglas dans laquelle la production Y est expliquée par le travail (L) et le capital (K) comme l'indique l'équation ci-dessous :

$$Y_{i,t} = A_{i,t} L_{i,t}^{\alpha} K_{i,t}^{\beta} \quad (1)$$

où i ($i = 1, \dots, N$) désigne le pays, et t ($t = 1, \dots, T$) le temps. $A_{i,t}$ est la productivité globale des facteurs (PGF). En linéarisant cette fonction par la transformation logarithmique, nous obtenons l'équation ci-dessous qui permet de calculer la sensibilité de la production à la variation de chaque facteur de production.

$$y_{i,t} = \delta + \alpha l_{i,t} + \beta k_{i,t} + \varepsilon_{i,t} \quad (2)$$

$Y_{i,t} = (\text{ogap}_{i,t}, \text{CA_gap}_{i,t}, \text{mis}_{i,t})' y_{i,t} = \ln(Y_{i,t})$, $\delta = \ln(A_{i,t})$. En effet, nous faisons l'hypothèse raisonnable que la productivité globale des facteurs est comparable entre les pays et ne varie pas dans le temps puisqu'elle dépend des facteurs institutionnels et organisationnels qui sont comparables et relativement invariables dans le temps. α est l'élasticité de la production au travail et β est l'élasticité de la production au capital. Ici nous n'imposons aucune contrainte sur les paramètres ; ce qui nous laisse la possibilité d'avoir des rendements d'échelle décroissants, constants ou croissants. Enfin pour examiner les effets de court terme des facteurs de production sur la croissance économique, nous considérons l'équation (2) en variation c'est-à-dire en différence première comme suit :

$$\Delta y_{i,t} = \delta + \alpha \Delta l_{i,t} + \beta \Delta k_{i,t} + \varepsilon_{i,t} \quad (3)$$

Encadré 4.A1.2. Modélisation Vector Auto Regressive in Panel (PVAR) pour estimer les relations entre marché du travail et croissance économique

Combinant l'approche VAR traditionnelle (Sims, 1980) avec l'économétrie des données de panel, le modèle VAR en panel (PVAR) est particulièrement adapté pour l'analyse des interactions entre variables macroéconomiques. En effet, les fonctions de réponse impulsionnelle (IRF) déduites de l'estimation PVAR sont très utiles pour analyser comment la croissance et l'emploi interagissent. La forme réduite d'un modèle PVAR est définie comme suit :

$$X_{i,t} = \alpha_i + \Gamma(L) X_{i,t} + \varepsilon_{i,t} \quad (1)$$

où i ($i = 1, \dots, N$) désigne le pays, et t ($t = 1, \dots, T$) le temps. $X_{i,t}$ est le vecteur des variables stationnaires endogènes, $\Gamma(L)$ représente le polynôme matriciel dans l'opérateur de retard L , α_i désigne le vecteur des effets fixes pays et $\varepsilon_{i,t}$ est un vecteur d'erreurs. Le vecteur $X_{i,t}$ est composé ici de nos deux variables macroéconomiques, à savoir les variations (ou cycles) du PIB réel par habitant en PPA (varPIB) et la variation de l'emploi par rapport à sa tendance de long terme (varemploi) :

$$X_{i,t} = (\text{varPIB}_{i,t}, \text{varemploi}_{i,t})' \quad (2) Y_{i,t} = (\text{ogap}_{i,t}, \text{CA_gap}_{i,t}, \text{mis}_{i,t})'$$

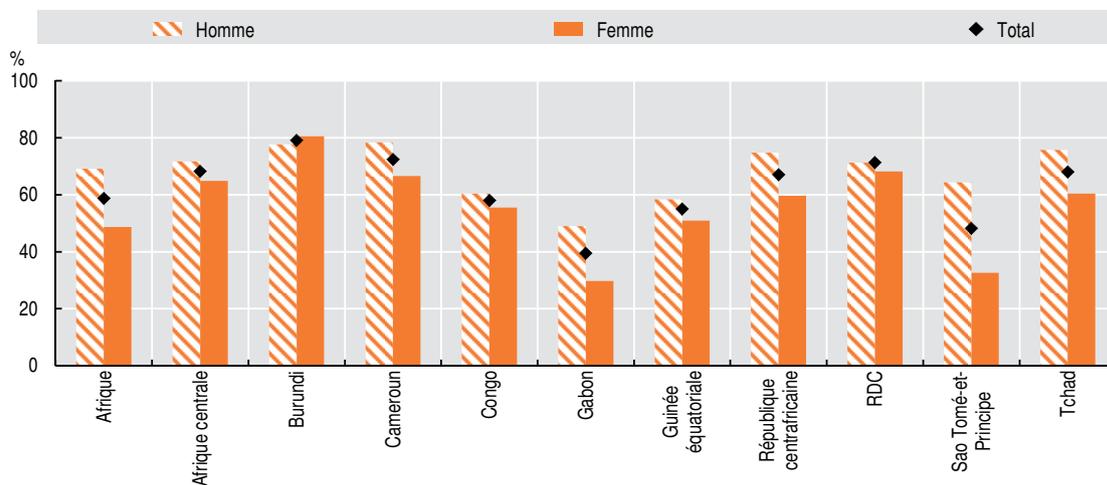
Encadré 4.A1.2. Modélisation Vector Auto Regressive in Panel (PVAR) pour estimer les relations entre marché du travail et croissance économique (cont.)

D'un point de vue méthodologique, la mise en œuvre de la procédure VAR sur des données de panel nécessite d'imposer la même structure sous-jacente pour chaque unité transversale (pays) ; une contrainte qui peut être violée en pratique (voir Love et Zicchino, 2006). Les effets fixes par pays introduits dans l'équation (1) sont un moyen de surmonter la restriction sur les paramètres dans la mesure où ils capturent l'hétérogénéité individuelle. Il est toutefois bien connu que l'utilisation de l'estimateur à effets fixes dans les modèles de données de panel autorégressifs n'est pas pertinente, les effets fixes étant corrélés avec les régresseurs en raison des décalages de la variable dépendante (Nickell, 1981). Pour surmonter ce problème, nous considérons la méthode des moments généralisés (GMM). Plus précisément, pour supprimer les effets fixes, nous utilisons la procédure de différentiation connue sous le nom de procédure de Helmert comme le font Love et Zicchino (2006) entre autres. Cette transformation préserve l'orthogonalité entre les variables transformées et les régresseurs retardés, ce qui nous permet d'utiliser les régresseurs retardés comme instruments et d'estimer les coefficients par la procédure GMM. Une fois les coefficients estimés, nous calculons les IFR en utilisant la décomposition de Cholesky.

L'approche VAR présente plusieurs avantages. Elle permet d'analyser la relation entre la croissance et l'emploi sans postuler a priori le sens de la causalité. Elle laisse ainsi la possibilité que la croissance puisse être expliquée par l'emploi et inversement. En plus des avantages des modèles VAR traditionnels, l'approche panel VAR permet de rassembler une quantité d'observations plus importante nécessaire pour avoir des résultats fiables. Ceci est particulièrement important dans le contexte de cette étude étant donné la faible dimension temporelle des variables par pays.

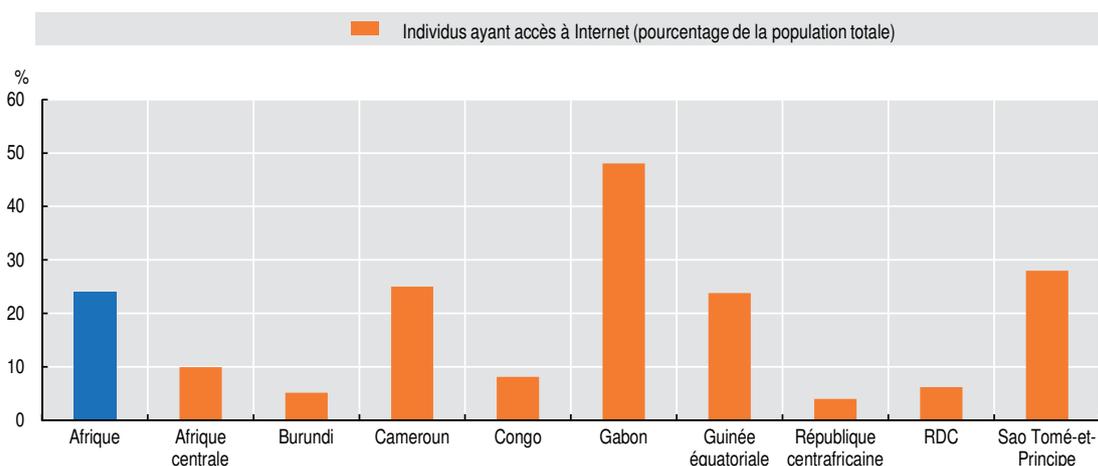
Annexe 4.A2. Annexe statistique de l'Afrique centrale

Graphique 4.A2.1. Taux d'emploi moyen par sexe, 2000-15 (en pourcentage)



Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2017), ILOStat (base de données).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785470>

Graphique 4.A2.2. Taux de pénétration d'Internet en Afrique centrale (en pourcentage de la population), en 2016

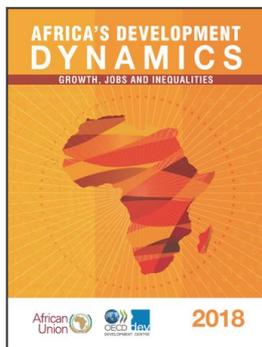


Source : Calculs des auteurs d'après les bases de données d'UNDESA (2017) et UIT (2016).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785489>

Références

- BAfD (2011), « Central Africa », *Regional Integration Strategy Paper (RISP) 2011-15*, Banque africaine de développement, Abidjan www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/RISP%20CENTRAL%20AFRICA-ECCAS%20English%20FINAL.pdf
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD/UNECA (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- Banque mondiale (2018), *Doing Business : Réformer pour créer des emplois*, Banque mondiale, Washington D. C., <http://français.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2018>.
- Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>.
- Banque mondiale (2017b), *Doing Business dans les États membres de l'OHADA 2017*, Banque mondiale, Washington D. C., <http://français.doingbusiness.org/reports/regional-reports/ohada>.
- Banque mondiale (2015), *The State of Social Safety Nets 2015*, Banque mondiale, Washington D. C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/415491467994645020/The-state-of-social-safety-nets-2015>.
- Barro, R. (2000), « Inequality and Growth in a Panel of Countries », *Journal of Economic Growth*, Vol. 5, N°1, pp. 5–32.
- Barro R.J. (1991), « Economic Growth in a Cross-Section of Countries », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 106, n°2, pp.407-443.
- Cnuced (2017), UNCTADstat (base de données), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableView/tableView.aspx?ReportId=95> (consulté en janvier 2018).
- De Melo, J., M. Nouar et J.-M. Solleder (2017), « Integration Along the Abuja Road Map », *Working Paper FERDI*, n° 191, juillet 2017, www.ferdi.fr/fr/node/3850.
- Djemmo Fotso, A. (2014), « The Potential Effects of the ECCAS Free Trade Area on Trade Flows », *MPrA Paper*, n° 59863, <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/59863/>.
- FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données – mise à jour avril 2018), Fonds monétaire international, Washington D. C., www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/02/weodata/index.aspx (consulté en avril 2018).
- FMI (2017a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données – octobre 2017), Fonds monétaire international, Washington D. C., www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/02/weodata/index.aspx (consulté en janvier 2018).
- FMI (2017b), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Faire redémarrer la croissance*, Fonds monétaire international, Washington D. C., www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2017/05/03/sreo0517.
- FMI (2016), *Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) Common policies of member countries – Press release, staff report and statement by the executive director*, International Monetary Fund Country Report n°16/277, Washington DC, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16277.pdf.
- GGDC/UC Davis (2017), *Penn World Table 9.0* (base de données), Groningen Growth and Development Centre, www.rug.nl/ggdc/productivity/pwt/ (consulté en janvier 2018).
- HCR (2018), « RCA : Déplacements de population sans précédent en 2017 », Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), www.unhcr.org/fr/news/briefing/2018/1/5a672ae8a/rca-deplacements-populations-precedent-2017.html (consulté le 28 mars 2018).
- HCR (2017), « Le HCR appelle à un soutien accru en faveur des réfugiés burundais », Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), www.unhcr.org/fr/news/briefing/2017/9/59ce1a23a/hcr-appelle-soutien-accru-faveur-refugies-burundais.html (consulté le 28 mars 2018).
- Hugon, P. (2006), « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 218, n° 2, De Boeck Supérieur, pp. 33-47, <http://dx.doi.org/10.3917/afco.218.47>.

- ICA (2017), *Tendances du Financement des Infrastructures en Afrique – 2016*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Abidjan.
- IIAG (2017), *2017 Ibrahim Index of African Governance : Index Report*, Mo Ibrahim Foundation, Londres.
- OCDE (2018), *Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance*, Paris, <http://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>.
- OCDE (2016a), *Stratégies collaboratives pour la création de valeur partagée au niveau du pays : Cadre pour les projets extractifs*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259409-fr>.
- OCDE (2016b), *Afrique subsaharienne – Rapport régional de l'indicateur "Institutions sociales et égalité femme-homme" (SIGI)*, Paris, www.genderindex.org/.
- OCDE (2015), *Rapport annuel 2014 sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : La conduite responsable des entreprises par secteur*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/mne-2014-fr>.
- OCDE (2014), *Indicateur Institutions Sociales et Égalité femme-homme 2014* (base de données), <http://stats.oecd.org/index.aspx> (accès en janvier 2018).
- OCDE/CAD (2017), *Projections et perspectives mondiales de l'aide* (base de données), www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/previsibilitedelaide.htm (consulté en janvier 2018).
- OCDE/ATAF/AUC (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>.
- Odejimi, O. et D. Bellingham-Young (2014), « A Policy Pathway to Reducing Teenage Pregnancy in Africa », *Journal of Human Growth and Development*, vol. 24, n° 2, pp. 135-141, <http://dx.doi.org/10.7322/jhgd.79915>.
- PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences*, Programme des Nations Unies pour le développement, Paris.
- PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données), <http://hdr.undp.org/en/data> (consulté en janvier 2018).
- UIT (2016), *Country ICT data* (database), Union Internationale des Télécommunications, www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx.
- UNCOMTRADE (2017), *Statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises* (base de données), <http://comtrade.un.org/db/> (consulté en janvier 2018).
- Undesa (2017), *World Population Prospects: The 2017 Revision* (données personnalisées récupérées sur le site Internet), Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, NY.
- UNESCO (2015), *Education for All Global Monitoring Report 2015 - Regional overview: Sub-Saharan Africa*, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, Paris.
- Unicef/ICRW (2015), *Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre : Schémas, tendances et facteurs de changement*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et International Center for Research on Women, Dakar.



Extrait de :
Africa's Development Dynamics 2018
Growth, Jobs and Inequalities

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264302501-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2018), « Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique centrale », dans *Africa's Development Dynamics 2018 : Growth, Jobs and Inequalities*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis Ababa.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264302525-12-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.